



Assemblée générale

Distr. générale
9 avril 2025
Français
Original : anglais

Quatre-vingtième session

Rapport du Conseil du commerce et du développement sur sa trente-troisième session extraordinaire

Genève, 17 janvier 2025



Introduction

La trente-troisième session extraordinaire du Conseil du commerce et du développement s'est tenue au Palais des Nations, à Genève, le 17 janvier 2025. Pendant la session, le Conseil a tenu une séance plénière.

I. Décisions prises par le Conseil du commerce et du développement sur les questions de fond inscrites à son ordre du jour

A. Préparatifs de la seizième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Décision 585 (S-XXXIII)

À la séance plénière de sa trente-troisième session extraordinaire, le 17 janvier 2025, le Conseil du commerce et du développement a remercié chaleureusement le Gouvernement vietnamien d'avoir généreusement proposé d'accueillir la seizième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement en 2025.

B. Autres décisions du Conseil

Préparatifs de la seizième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

1. Le Conseil du commerce et du développement a approuvé un projet de décision, présenté par le Président du Conseil et concernant l'offre du Gouvernement vietnamien d'accueillir la seizième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui sera examiné par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa soixante-dix-neuvième session (voir annexe II).

II. Résumé du Président

Préparatifs de la seizième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

(Point 2 de l'ordre du jour)

Lieu de la seizième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

2. Des déclarations ont été faites par les représentants des États et des organisations suivants : Cambodge (au nom du Groupe des 77 et de la Chine) ; Union européenne (au nom de l'Union européenne et de ses États membres) ; Japon (au nom du groupe JUSSCANNZ) ; Niger (au nom du Groupe des États d'Afrique) ; État de Palestine (au nom du Groupe des États arabes) ; Malaisie (au nom du Groupe des États d'Asie et du Pacifique) ; Fédération de Russie (au nom de l'Union économique eurasiatique) ; République dominicaine (au nom des petits États insulaires en développement) ; Népal (au nom des pays les moins avancés) ; Chine ; Barbade ; Malaisie ; Inde ; Indonésie ; Pérou ; Brésil ; Cabo Verde ; Gambie ; Éthiopie ; Kenya ; Cameroun ; Roumanie ; Namibie ; République islamique d'Iran ; Cuba ; Viet Nam.

3. Plusieurs groupes régionaux et délégations ont remercié le Viet Nam d'avoir généreusement proposé d'accueillir la seizième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. La représentante de la Barbade a dit que son pays se réjouissait de travailler avec le Viet Nam et lui transférerait la présidence de la Conférence dans le courant de l'année.

4. De nombreux groupes régionaux et délégations ont affirmé que le Viet Nam était pour tous un exemple à suivre : le pays avait su redresser son économie et devenir plus résilient et avait fait la preuve de sa volonté indéfectible de surmonter l'adversité et de parvenir à un développement durable, tout en restant fidèle à ses principes et en tendant vers une croissance inclusive. Le Viet Nam appliquait une politique de développement qui lui avait assuré une croissance économique impressionnante et qui lui avait permis d'améliorer sensiblement les conditions de vie et le bien-être de sa population. L'élaboration de politiques stratégiques et la coopération internationale l'avaient aidé dans sa transformation. Depuis son adhésion à l'Organisation des Nations Unies (ONU), en 1977, le Viet Nam avait toujours affirmé son attachement au multilatéralisme et aux principes inscrits dans la Charte des Nations Unies. Ses contributions au renforcement du système multilatéral et à la promotion du dialogue international témoignaient de son engagement en faveur de la paix, de la sécurité et du développement dans le monde. Le Viet Nam, par son exemplarité et sa capacité éprouvée de surmonter les obstacles, ne pourrait qu'influer positivement sur le déroulement de la seizième session de la Conférence. La CNUCED jouait un rôle essentiel en offrant un espace de dialogue sur les questions relatives au commerce et au développement et en veillant à ce que nul ne soit laissé de côté dans la quête de la prospérité pour tous. L'un des principaux objectifs de la Charte était de garantir la paix. Le développement durable, comme la CNUCED l'avait mis en évidence, relevait de cet objectif. En conséquence, les thèmes et la stratégie dont les participants à la session de la Conférence débatteraient seraient déterminants pour la mise en place d'une économie mondiale résiliente et équitable. Un groupe régional a insisté sur l'esprit de solidarité, de progrès et d'entraide qui régnait dans le pays. Un autre groupe régional a ajouté qu'il y avait beaucoup à apprendre du pragmatisme du pays et de ses initiatives et réalisations dans les domaines de l'agriculture, de l'infrastructure, du développement du capital humain, de l'investissement, de l'industrialisation et du régionalisme. Un autre groupe régional a rappelé que le Viet Nam, grâce à sa réforme économique, avait été considéré pendant longtemps comme un exemple de développement, car le pays avait opéré une transformation remarquable et faisait figure de modèle, depuis cinq décennies, en matière de promotion d'un développement durable et d'une croissance inclusive. Le Viet Nam avait toujours eu un produit intérieur brut qui augmentait plus rapidement que celui des autres pays de la région. En outre, il s'était imposé comme un acteur clé lors de la réorganisation récente des chaînes d'approvisionnement mondiales.

5. Un groupe régional et de nombreuses délégations ont dit que la tenue de session de la Conférence en Asie était une opportunité pour la région, qui comptait de plus en plus dans les domaines du commerce et de la technologie, progressait dans son intégration et se faisait une place sur la scène diplomatique. La session de la Conférence permettrait d'intensifier et d'améliorer les travaux dans les trois grands domaines d'action de la CNUCED, de réaffirmer les ambitions et les engagements de la communauté internationale et de les traduire en plans d'action concrets en faveur du développement durable, conformément au mandat de la CNUCED. Un autre groupe régional et plusieurs délégations ont dit faire confiance au Viet Nam pour créer les conditions nécessaires à des discussions franches et fructueuses, dans l'intérêt de l'ensemble des membres. Un autre groupe régional a insisté sur la nécessité de parvenir à un résultat qui contribuerait à la réalisation de l'objectif premier de la CNUCED, à savoir la prospérité pour tous. Un autre groupe régional a insisté sur la nécessité de prendre des décisions mutuellement acceptables concernant

les questions économiques et commerciales de portée mondiale et de veiller à l'élaboration du prochain programme de travail de la CNUCED. Un autre groupe régional et plusieurs délégations estimaient que le Viet Nam saurait faire de la seizième session de la Conférence une étape décisive sur la voie d'un développement durable et d'une croissance inclusive et équitable.

6. De nombreux groupes régionaux et délégations ont confirmé qu'ils apporteraient leur collaboration à tous les États membres et à tous les groupes régionaux, tout au long de l'année, afin que la seizième session de la Conférence aboutisse à un texte qui contribue à un développement durable. Une délégation a ajouté que la session de la Conférence serait déterminante pour l'élaboration d'un nouveau programme de développement. Une autre délégation a dit que la session de la Conférence serait l'occasion pour la CNUCED de réaffirmer son importance dans l'analyse des transformations systémiques de l'économie mondiale et dans la formulation de politiques de développement qui aident les pays du Sud. Il était essentiel de renforcer les capacités de la CNUCED en lui allouant des ressources supplémentaires et en reconnaissant les compétences techniques qu'elle avait acquises en plus de soixante années d'existence. Une délégation a dit qu'il importait de trouver d'autres sources de financement international, en particulier à des conditions de faveur. Une autre délégation a dit que la session de la Conférence ouvrait la voie à un approfondissement de la coopération dans des domaines émergents, tels que les minéraux critiques, l'économie numérique et la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises.

7. Une délégation a rappelé que, depuis des années, la CNUCED s'employait à définir le multilatéralisme et à rendre l'ordre économique plus équitable. Elle s'était attaquée sans relâche aux déséquilibres systémiques et aux asymétries de l'économie mondiale en élaborant des mesures de commerce international et de développement qui soient inclusives. Dans un monde de plus en plus dynamique et interconnecté, il était plus urgent que jamais de redynamiser et de renforcer le multilatéralisme. Les activités de la CNUCED avaient évolué. Elles n'étaient plus centrées sur les relations Nord-Sud. Aujourd'hui, elles portaient plus largement sur l'interdépendance des pays dans tous les secteurs économiques. Les problèmes actuels, qu'il s'agisse des effets des changements climatiques, des crises financières, alimentaires et énergétiques, des conflits ou des pandémies, avaient de multiples aspects et dépassaient les frontières. La session de la Conférence permettrait aux membres de réfléchir ensemble aux problèmes les plus urgents, de trouver des solutions plus solides et de renforcer la coopération multilatérale, en s'appuyant sur les acquis du Maafikiano de Nairobi et du Pacte de Bridgetown, afin de bâtir un avenir durable pour tous.

8. Une délégation a dit que, par son offre, le Viet Nam exprimait son attachement au multilatéralisme et sa volonté de faire progresser la coopération mondiale sur les questions relatives au commerce et au développement. Les pays de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est savaient à quel point le Viet Nam pouvait contribuer activement à l'intégration et au développement économique, car celui-ci en avait fait la preuve même pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

9. Un groupe régional a dit qu'il serait bon que les dates de la session de la Conférence soient annoncées rapidement, et une délégation a exprimé le souhait de recevoir de plus amples renseignements sur les travaux préparatoires du pays hôte.

10. Le représentant du Viet Nam a remercié les membres pour leur soutien et leurs encouragements en réaction à l'offre du Gouvernement vietnamien d'accueillir la seizième session de la Conférence et le Forum mondial de l'investissement. La session de la Conférence aurait probablement lieu en octobre 2025 ; le lieu et les dates précises de sa tenue seraient communiqués en temps utile. Le Viet Nam créerait un espace de dialogue ouvert, axé sur la collaboration et tourné vers l'avenir.

11. L'intervenant a réaffirmé que son pays était attaché à la coopération internationale et au multilatéralisme et qu'il agissait pour asseoir la paix, la sécurité, le développement et la prospérité dans le monde, étant conscient que l'intégration était la clé du succès. Au titre de ses principales mesures en faveur du développement, le Viet Nam s'employait à promouvoir une croissance économique durable, à réduire les inégalités et à renforcer la résilience. Il cherchait à favoriser l'industrialisation, la transformation numérique et l'innovation technologique afin d'accroître sa productivité et sa compétitivité, tout en s'employant à lutter contre les changements climatiques, à protéger l'environnement et à assurer la transition vers des sources d'énergie renouvelable et verte. Le Viet Nam était résolu à œuvrer pour une prospérité à long terme et à atteindre les objectifs de développement durable.

12. Le Viet Nam avait su tirer parti des échanges commerciaux et des investissements mondiaux et soutenait pleinement la CNUCED dans ses activités de promotion d'un développement inclusif et durable, par le commerce, l'investissement et la coopération économique. Depuis sa création, la CNUCED était en première ligne des initiatives multilatérales visant à lever les obstacles au développement, à faciliter la participation des pays en développement à l'économie mondiale et à défendre des mesures équitables qui ne laissent personne de côté.

13. L'intervenant a indiqué que le Viet Nam travaillerait en étroite collaboration avec la CNUCED, ses membres et sa secrétaire générale. Il a dit qu'accueillir la seizième session de la Conférence était à la fois un honneur et une grande responsabilité pour son pays. Le Viet Nam était impatient d'accueillir cette session ambitieuse et prospective, à l'issue de laquelle la CNUCED serait plus forte et mieux armée pour mener à bien le programme de développement mondial.

Présentation du rapport de la Secrétaire générale de la CNUCED à la Conférence

14. Des déclarations ont été faites par les représentants des États et des organisations suivants : Cambodge (au nom du Groupe des 77 et de la Chine) ; Union européenne (au nom de l'Union européenne et de ses États membres) ; Niger (au nom du Groupe des États d'Afrique) ; État de Palestine (au nom du Groupe des États arabes) ; Malaisie (au nom du Groupe des États d'Asie et du Pacifique) ; République dominicaine (au nom des petits États insulaires en développement) ; Jamaïque (au nom de la Communauté des Caraïbes) ; Chine ; Barbade ; Malaisie ; Saint-Siège ; Hongrie ; Indonésie ; Pérou ; Brésil ; Vanuatu ; Portugal ; Pologne ; Fédération de Russie ; Zambie ; Cabo Verde ; Népal ; Allemagne ; République bolivarienne du Venezuela ; Gambie ; Kenya ; Éthiopie ; Liban ; Cameroun ; Pakistan ; Bélarus ; Espagne ; Arménie ; Namibie ; Égypte ; Argentine ; République islamique d'Iran.

15. La Secrétaire générale de la CNUCED a présenté le rapport qu'elle avait établi en prévision de la seizième session de la Conférence et dans lequel elle mettait l'accent sur les principaux résultats à obtenir. Dans son rapport, elle proposait 16 mesures concrètes, organisées en fonction des quatre transformations prévues par le Pacte de Bridgetown.

16. De nombreux groupes régionaux et délégations et une organisation intergouvernementale ont souscrit à l'analyse des problèmes mondiaux actuels qui était faite dans le rapport. Le multilatéralisme était le fondement de la gouvernance mondiale ; il permettait à tous les pays d'être entendus et respectés. Les participants ont dit combien il était important de diversifier l'économie et de s'engager dans une réforme des institutions financières internationales et dans la mise en place d'un cadre international qui instaure des conditions équitables en vue d'un développement durable. Ils ont affirmé que le développement durable devait faire l'objet d'une approche globale, qui tienne compte de ses dimensions économique, sociale et environnementale, et être guidé par les principes d'équité et de justice. Les

participants ont pris acte de la contribution constructive de la Secrétaire générale et indiqué qu'ils auraient besoin de temps pour soumettre le rapport à un examen poussé et à des débats approfondis, et qu'ils formuleraient des commentaires et demanderaient des éclaircissements, si nécessaire.

17. Un groupe régional a fait observer que la seizième session de la Conférence se tiendrait en 2025, tout comme de nombreuses autres manifestations internationales, telles que la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement, le deuxième Sommet mondial pour le développement social, la trentième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le Sommet mondial sur la société de l'information+20 et le Pacte pour l'avenir. Il a dit que les résultats de ces manifestations devraient être en synergie. Une délégation a rappelé le Programme d'Antigua-et-Barbuda pour les petits États insulaires en développement, adopté en 2024.

18. Plusieurs groupes régionaux, de nombreuses délégations et une organisation intergouvernementale sont convenus que le Pacte de Bridgetown restait pertinent, en particulier pour les quatre transformations qu'il encourageait, qui étaient indispensables à une croissance et à un développement qui soient équitables et inclusifs. Un autre groupe régional et de nombreuses délégations ont dit que les 16 mesures présentées dans le rapport de la Secrétaire générale de la CNUCED pouvaient être de bons points de départ pour des échanges de vues, tandis qu'une délégation a estimé que le rapport devait faire l'objet d'une analyse approfondie afin de s'assurer que les propositions qu'il contenait étaient bien en accord avec les objectifs prioritaires des pays.

19. Un groupe régional et plusieurs délégations ont insisté sur la nécessité d'accroître la productivité pour stimuler le développement économique. De nombreuses délégations ont dit que la dépendance à l'égard des produits de base et la faible création de valeur ajoutée entravaient la croissance économique et ont affirmé que la diversification était la clé de la stabilité et de la résilience économique ainsi que de la création d'emplois. Une autre délégation a ajouté qu'il serait profitable aux pays à revenu intermédiaire et aux pays en développement sans littoral qu'une plus grande attention soit portée à la diversification économique.

20. Plusieurs groupes régionaux et de nombreuses délégations ont fait observer que les objectifs de développement durable étaient loin d'être atteints et ont appelé les pays à agir ensemble pour accélérer l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

21. Quelques groupes régionaux, de nombreuses délégations et une organisation intergouvernementale ont dit combien le multilatéralisme était important face aux problèmes systémiques dans les domaines du commerce et du développement.

22. Plusieurs délégations ont fait mention des obstacles au commerce et des perturbations des échanges commerciaux qui affectaient notamment les pays les moins avancés et freinaient la croissance économique. Un groupe régional a dit combien il était important que le régime commercial mondial soit équitable pour qu'un développement durable soit possible. Des délégations ont appelé à l'équité dans les domaines du commerce international et du développement.

23. Un autre groupe régional et plusieurs délégations ont insisté sur les problèmes posés par les changements climatiques et les catastrophes naturelles. D'autres délégations ont dit que ces problèmes devaient être surmontés afin que les pays deviennent plus résilients et passent à une économie verte. Une délégation a dit qu'il importait de rééquilibrer la répartition des fonds entre l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation aux changements climatiques. Plusieurs délégations ont

dit que la transition énergétique devait être équitable, ce qui renvoyait à la question de la gestion des minéraux critiques.

24. Plusieurs délégations se sont inquiétées de l'augmentation de la charge de la dette. Une délégation a demandé qu'un processus multilatéral d'examen de la dette souveraine, placé sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, soit créé à des fins d'allègement de la dette. Plusieurs autres délégations ont insisté sur la nécessité de maîtriser la dette publique. Plusieurs délégations ont demandé que des moyens de financement innovants soient trouvés pour combler les écarts de développement.

25. Des groupes régionaux et de nombreuses délégations ont insisté sur la nécessité de réformer l'architecture financière internationale, y compris les institutions financières internationales, et d'accorder une attention particulière aux questions de la soutenabilité de la dette et de la restructuration de la dette.

26. Un groupe régional et plusieurs délégations ont dit que la fragmentation de l'économie mondiale entravait les échanges commerciaux et les flux d'investissement, au point d'être un facteur de stagnation. Ils ont invité à augmenter les investissements durables et demandé aux fonds climatiques de mobiliser des financements additionnels.

27. Un groupe régional et de nombreuses délégations ont dit que la technologie et l'innovation, par leur mise au point, leur transfert et les questions de propriété intellectuelle qui leur étaient associées, étaient déterminantes pour atteindre les objectifs de développement durable et lutter contre les changements climatiques sans exclusion des populations vulnérables.

28. De nombreuses délégations ont mis en avant les perspectives de développement qu'ouvraient les technologies numériques, notamment l'intelligence artificielle, pour autant que l'on résorbe la fracture numérique en investissant dans l'infrastructure de connectivité, en rendant les appareils abordables et en renforçant les compétences numériques afin que personne ne soit laissé de côté.

29. Un groupe régional et plusieurs délégations se sont félicités que l'accent ait été mis sur la gestion axée sur les résultats, qui était garante de la réactivité de la CNUCED et de la rapidité et de la pertinence de son action.

30. Une délégation a rappelé qu'il importait que personne ne soit laissé de côté dans le domaine du commerce et sur la voie de la prospérité pour tous.

31. Une délégation a exprimé le souhait que certaines questions, comme celle de la réduction des risques, soient considérées comme prioritaires.

32. Plusieurs délégations ont souscrit à l'idée de s'intéresser plus particulièrement aux chaînes d'approvisionnement, notamment aux causes de leur désorganisation.

33. Une délégation était pour que la question du commerce et des femmes soit prise en considération dans les mesures transversales. Une autre délégation était pour que la CNUCED s'intéresse à l'égalité des genres au-delà du domaine du commerce.

34. Un groupe régional s'est déclaré préoccupé par l'emploi de la terminologie du genre et a dit préférer que l'accent soit mis sur l'épanouissement et l'autonomisation des femmes. Des délégations ont demandé que les restrictions économiques unilatérales et les mesures qui entravaient le développement soient examinées.

35. Une délégation a demandé que le Programme d'assistance au peuple palestinien soit renforcé sans délai.

36. Une délégation a demandé que les questions de la concurrence et de la protection des droits du consommateur continuent d'être examinées.

37. Un groupe régional a affirmé que la CNUCED devait continuer de faire prévaloir les principes d'équité, d'inclusion, de responsabilités communes mais différenciées et de traitement spécial et différencié.

38. Une délégation a dit que son pays ne soutiendrait pas les politiques qui impliquaient des restrictions des libertés individuelles. Son pays s'était engagé à protéger les droits individuels de toutes les personnes sans discrimination et condamnait toutes les formes de discrimination conformément aux traités internationaux auxquels il était partie.

III. Questions de procédure et questions connexes

A. Adoption de l'ordre du jour

(Point 1 de l'ordre du jour)

39. Le 17 janvier 2025, le Conseil du commerce et du développement a adopté l'ordre du jour provisoire, qui porte la cote TD/B(S-XXXIII)/1 (voir annexe I).

B. Rapport du Conseil du commerce et du développement sur sa soixante-troisième session extraordinaire

(Point 3 de l'ordre du jour)

40. À la clôture de la session, le 17 janvier 2025, le Conseil du commerce et du développement a adopté le rapport sur sa trente-troisième session extraordinaire. Ce rapport contiendrait le résumé du Président et les décisions prises au sujet du lieu de la seizième session de la Conférence ainsi que des questions de procédure et des questions connexes, et rendrait compte des travaux de la session. Le Conseil a autorisé la Rapporteuse à établir, sous l'autorité du Président, la version finale de son rapport à l'Assemblée générale.

Annexe I

Ordre du jour provisoire de la trente-troisième session extraordinaire du Conseil du commerce et du développement

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Préparatifs de la seizième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.
3. Adoption du rapport du Conseil du commerce et du développement.

Annexe II

Projet de décision devant être examiné par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa soixante-dix-neuvième session

Lieu de la seizième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, prévue en 2025

L'Assemblée générale prend note du rapport du Conseil du commerce et du développement sur sa trente-troisième session extraordinaire, qui s'est tenue à Genève le 17 janvier 2025, et de la décision qu'il contient, et remercie le Gouvernement vietnamien d'avoir généreusement proposé d'accueillir la seizième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement en 2025.

Annexe III

Participation*

1. Les États membres du Conseil du commerce et du développement ci-après étaient représentés à la session :

Albanie	Inde
Allemagne	Indonésie
Angola	Iraq
Argentine	Irlande
Arménie	Japon
Bahamas	Jordanie
Barbade	Kenya
Bélarus	Koweït
Belgique	Lettonie
Bhoutan	Liban
Bolivie (État plurinational de)	Libye
Brésil	Lituanie
Bulgarie	Luxembourg
Cabo Verde	Malaisie
Cameroun	Maroc
Congo	Mexique
Croatie	Mozambique
Cuba	Namibie
Émirats arabes unis	Népal
Espagne	Niger
Estonie	Oman
État de Palestine	Pakistan
Éthiopie	Paraguay
Fédération de Russie	Pays-Bas (Royaume des)
Gambie	Pérou
Grèce	Qatar
Guyana	République arabe syrienne
Haïti	République de Corée
Honduras	République dominicaine
Hongrie	République-Unie de Tanzanie

* La présente liste ne mentionne que les participants inscrits. La liste complète des participants porte la cote TD/B(S-XXXIII)/INF.1.

Samoa	Sri Lanka
Serbie	Suisse
Seychelles	Togo
Slovaquie	Türkiye
Slovénie	Vanuatu
Somalie	Venezuela (République bolivarienne du)
Soudan	Viet Nam

2. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées à la session :

Fonds commun pour les produits de base
Union européenne
Ligue des États arabes
Organisation de la coopération islamique

3. Les organes, organismes et programmes des Nations Unies ci-après étaient représentés à la session :

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

4. Les institutions spécialisées et organisations apparentées ci-après étaient représentées à la session :

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Banque internationale pour la reconstruction et le développement
